

THE ST. LAWRENCE
PARKS COMMISSION
AN AGENCY OF THE
GOVERNMENT OF ONTARIO

**Parks of the
St. Lawrence**



**Les Parcs du
Saint-Laurent**

LA COMMISSION DES
PARCS DU SAINT-LAURENT
UN ORGANISME DU
GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Commissions des parcs du Saint-Laurent

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

TABLE DES MATIÈRES

Message du président	3
Message de la directrice générale et chef de la direction	4
Aperçu de la CPSL	8
Mandat	
Mission	
Autorisation légale	
Conseil des commissaires 2018-2019	9
Équipe de la haute direction 2018-2019	10
Unités opérationnelles	
Upper Canada Village	11
Lieu historique national du Canada de Fort-Henry	11
Visites guidées du pénitencier de Kingston	12
Parcs et plages	12
Terrain de golf Upper Canada	12
Marina du parc Chrysler	13
Écoparc d'aventure Skywood	13
Entretien et fonctionnement	13
Services généraux	13
Marketing et service à la clientèle	14
Objectifs opérationnels en 2018-2019	16
Valeurs, convictions et principes fondamentaux	
Objectifs	
Piliers stratégiques	17
Mesures du rendement	18
Niveaux de dotation en personnel	19
Rendement financier	
Exploitation	19
Dépenses d'immobilisations	20
Réserve internet assujettie à des restrictions	20
Responsabilité de la direction pour la production de rapports annuels	22
États financiers	annexe

MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec un vif plaisir que j'ai accepté ma nomination, en janvier 2019, au poste de président de la Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL). Je me réjouis de me joindre à l'équipe d'un organisme touristique aussi dynamique et d'une telle importance pour l'économie de l'Est de l'Ontario.

2018-2019 a été un bon exercice, la CPSL générant 14,742 millions de dollars en recettes d'exploitation et un excédent net de 1,028 million de dollars. Ceci constitue un dépassement de 617 000 \$ par rapport au budget. La CPSL a concrétisé un déclin planifié de l'excédent net en investissant dans la dotation pour acquérir la capacité d'appuyer la croissance future. Elle a aussi investi de façon à accroître la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs. La fréquentation globale des attractions touristiques de la CPSL, sauf l'activité des ports de plaisance, a fléchi d'environ 7 % (44 000 visiteurs) en 2018-2019 comparativement à 2017-2018. Ce déclin était en grande partie attribuable à un changement dans le nombre de circuits guidés offerts à la vente au pénitencier de Kingston. Le camping a conservé un rendement élevé, affichant une hausse de 10 % d'une année à l'autre.

Au cours des dix dernières années, la CPSL a relevé considérablement son rendement. En 2008, elle couvrait approximativement 47 % de ses coûts grâce aux recettes d'exploitation. En 2018-2019, cette proportion a atteint 70 %. L'achalandage aux attractions touristiques de la CPSL, notamment les entrées, les circuits de golf, les droits de camping et l'amarrage/entreposage au port de plaisance, a augmenté : il est passé à 1 977 000 visiteurs (à l'exclusion des visites guidées du pénitencier de Kingston), soit une hausse de plus de 107 %.

Les partenariats communautaires ont leur importance pour la CPSL et tant les partenaires municipaux et touristiques que les résidents des collectivités où nous exploitons des installations et possédons des avoirs fonciers. Une des priorités de la Commission, dorénavant, est d'établir et de renforcer ces relations importantes et de maintenir ouvertes les lignes de communication. La CPSL s'est encore associée avec la ville de Kingston et le Service correctionnel du Canada pour exploiter des visites guidées au pénitencier de Kingston. Plus de 68 000 visiteurs ont été accueillis en 2018, soit une baisse par rapport à 2017 en raison d'une restructuration des horaires et de la capacité des visites guidées. Cette nouvelle attraction touristique, qui continue de fasciner nos hôtes, est un puissant incitatif à l'organisation d'excursions touristiques vers la ville de Kingston. La CPSL compte maintenir ce partenariat.

En octobre 2018, la CPSL a eu le plaisir de participer aux missions de vente pilotées par Destination Ontario et Destination Canada au Royaume-Uni et en Asie (Chine, Corée du Sud et Japon). Cette première incursion dans le marché du tourisme étranger donne déjà des résultats et l'équipe de gestion voit avec beaucoup d'optimisme les perspectives de croissance des ventes de ces marchés. La CPSL occupe une situation privilégiée le long du corridor de la 401 entre Montréal et Toronto, à juste une heure au sud de la capitale du pays, Ottawa, pour tirer parti de l'achalandage touristique qui traverse la région.

C'est avec une grande fierté que le personnel de la CPSL a reçu de l'Association de l'industrie touristique de l'Ontario le prix décerné dans la catégorie du tourisme accessible. La CPSL s'est engagée à élargir l'accès à ses installations à tous les invités de diverses façons, et je sais que ces efforts se poursuivront et prendront de l'expansion dans les mois et les années qui viennent.

Même si la réussite des activités de la CPSL a permis d'investir afin de moderniser l'expérience des visiteurs, de lancer de nouvelles attractions et de nouveaux événements, des pressions d'immobilisations importantes se font sentir en raison d'une infrastructure vieillissante qui menace

l'exploitation courante des installations. Le besoin le plus immédiat est de trouver une solution aux installations de traitement des eaux et aux systèmes d'égout de la CPSL. Ces installations qui ont largement dépassé leur durée utile s'écroulent et ont vraiment besoin d'être remplacées. Trouver une solution à cette infrastructure défaillante est le projet d'immobilisations le plus pressant et le plus coûteux de la CPSL.

La CPSL analyse constamment le rendement de ses attractions et activités touristiques. Actuellement, le personnel procède à l'examen de l'activité hivernale au Fort Henry et dresse des plans pour rajeunir l'expérience offerte aux visiteurs pour qu'elle soit encore plus agréable et durable sur le plan financier. De plus, la CPSL examine d'autres secteurs de programme à structurer de manière à être plus rentable, tout en offrant un produit touristique de grande qualité. Parmi les autres domaines visés par cet examen, mentionnons le rôle d'intendance de la CPSL dans l'exploitation et la gestion de la promenade des Mille-Îles et de son vaste portefeuille foncier.

Dans les mois à venir, l'une des grandes priorités de la Commission, de l'équipe de la haute direction et du personnel est de mettre au point un plan stratégique quinquennal solide. Je me réjouis d'avance de travailler avec la CPSL et le personnel pour élaborer cette stratégie qui nous guidera pour gérer ses priorités et défis divers.

Je souhaiterais reconnaître le leadership de Linda Ann Daly, membre du conseil d'administration, qui a assuré l'intérim à la présidence du conseil du 18 avril 2018 au 16 janvier 2019; elle est membre de la Commission depuis avril 2013. Linda a apporté une contribution inestimable et appréciée, et elle a guidé avec assurance la CPSL au cours de cette période de transition. Aux membres du conseil de la Commission, mes sincères remerciements pour le temps, l'énergie et l'expertise que vous y avez engagés.

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET CHEF DE LA DIRECTION

La Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL), qui a vu le jour en 1955, est un organisme du gouvernement de l'Ontario géré par un conseil d'administration, le « conseil des commissaires ». Son mandat en vertu de la *Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent*, L.R.O. 1990, consiste à offrir aux résidents de l'Ontario et aux visiteurs de passage dans la province des activités touristiques, culturelles, éducatives et récréatives, par la présentation et l'interprétation d'attractions à caractère historique ainsi que par l'aménagement et l'exploitation de parcs, de terrains de camping, de promenades pittoresques et d'aires de loisirs.

La CPSL, dont le territoire s'étend sur 200 km de Kingston jusque près de la frontière du Québec, compte parmi les plus importantes destinations touristiques de l'Est de l'Ontario. Ses installations couvrent des milliers d'hectares de parcs et d'attractions touristiques le long du couloir du patrimoine du Saint-Laurent, qui offrent de vastes possibilités récréatives aux résidents ainsi qu'aux visiteurs arrivant en Ontario par l'Est.

La CPSL soutient les efforts déployés par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS) de l'Ontario pour renforcer l'industrie touristique de l'Ontario. La CPSL est un important moteur économique dans l'Est de l'Ontario, employant 468 personnes dévouées tout au long de l'année, soit des employés à temps plein, à temps partiel et saisonniers ainsi que des étudiants, pour faire vivre des expériences de qualité aux visiteurs. Les activités de la CPSL génèrent des retombées économiques régionales d'une valeur variant entre 70 et 100 millions de dollars par année en Ontario, ce qui en fait un organisme qui contribue de façon importante à améliorer la qualité de vie de la population de la région ainsi qu'à l'échelle de la province.

En 2018-2019, la CPSL a accueilli un grand nombre de visiteurs, plus de 620 000, qui provenaient de l'Ontario, du Québec et de partout dans le monde. En tant que destination touristique, elle attire des visiteurs vers des entreprises de collectivités locales et contribue au dynamisme de la région. Elle travaille en partenariat avec les municipalités locales et des organismes spécialisés dans le marketing de destinations.

La CPSL s'active à accroître sa conformité à ses obligations prévues dans la *Loi sur les services en français*. En 2018, elle a veillé à recruter davantage d'employés bilingues. La proportion d'employés bilingues a augmenté de 75 % à Upper Canada Village et de 68 % dans le secteur des parcs et des attractions récréotouristiques. À Fort Henry, pour répondre à la hausse du nombre d'invités asiatiques, deux guides parlant le mandarin ont été recrutés. Ils ont offert 423 visites dans cette langue.

Après une longue absence, la CPSL a, en 2018-2019, réorienté ses efforts sur le marché touristique en participant aux marchés de Rendez-vous Canada, de la Canadian Inbound Tourism Association (CITAP) et de Bienvenue Québec en 2018. La présence sur ces marchés a permis au personnel de renouer avec les acheteurs des marchés intérieurs et étrangers pour promouvoir les expériences qu'offre la CPSL à ses sites. Pour souligner l'Année du tourisme Canada-Chine, la CPSL a pris part aux missions de vente et aux marchés pilotés par Destination Ontario et Destination Canada en Chine, en Corée du Sud, au Japon, ainsi qu'au R.-U. et en Irlande. Les attractions de la CPSL, notamment ses lieux historiques, ont été accueillies avec enthousiasme par les voyageurs et, à la fin de l'exercice, nous avons reçu des réservations résultant directement du succès de ces missions de vente. La CPSL a absorbé les coûts de participation et de déplacements à même les bénéfices nets des visites guidées du pénitencier de Kingston.

Il est important que tous les visiteurs puissent avoir accès aux expériences touristiques, et le personnel a pris un certain nombre d'initiatives en ce sens. En octobre 2018, on a reconnu les efforts de la CPSL en matière de tourisme accessible lors du sommet annuel de l'Association de l'industrie du tourisme de l'Ontario à Windsor, où notre organisme a reçu le prix du tourisme accessible. De l'utilisation par les visiteurs de fauteuils roulants tout-terrain pour se déplacer sur les terrains extérieurs à la programmation destinée aux utilisateurs atteints du spectre de l'autisme, en passant par le travail avec des organisations comme l'INCA, la Société canadienne de l'ouïe et la Société Alzheimer de l'Ontario afin de sensibiliser les employés et de préparer des circuits spécialisés, tout témoigne de l'effort collectif d'un personnel qui se soucie des visiteurs. Au pénitencier de Kingston, les visites guidées de 2018 offraient des possibilités en langage gestuel américain (ASL) et on y a ajouté l'interprétation pour les personnes atteintes de perte de la vision et les invités ayant besoin de mobilité. La CPSL continuera de tirer parti de ces initiatives.

Même si la chaleur et l'humidité excessives ont joué un rôle dans le rendement global dans les lieux historiques au cours de l'exercice 2018-2019, la suite des fêtes du 150^e anniversaire du Canada en 2017 a probablement eu les répercussions les plus fortes sur l'achalandage. Upper Canada Village a vu ses activités au plus fort de la saison, soit de mai à septembre, fléchir de 5 % par rapport aux niveaux de 2017, tout en atteignant environ 2 % au-dessus des cibles établies au budget. En juin, le festival médiéval a connu comme par le passé une énorme popularité, accueillant 8 750 visiteurs, soit 27 % de plus que le budget. Au Fort Henry, on a constaté une croissance de 8,5 % du taux d'achalandage durant la saison principale, soit 41 298 visiteurs comparativement à 38 064 en 2017. Au pénitencier de Kingston, les visites guidées ont accueilli 68 000 visiteurs pour deux circuits, soit la visite guidée régulière d'une heure et demie et la visite prolongée de 2 heures et demie. Les places pour les visites prolongées ont été entièrement vendues pendant toute la saison, tandis que celles des visites régulières ont été entièrement vendues chaque fin de semaine et tous les jours pendant sept semaines interrompues en juillet et août. La CPSL envisage de négocier un contrat pour continuer d'offrir ces visites guidées.

La CPSL propose, à Upper Canada Village et au Fort Henry, des activités automnales et hivernales dynamiques qui prolongent la saison touristique et contribuent de façon appréciable au rendement financier organisationnel. Ensemble, les activités automnales et hivernales attirent plus de 140 000 visiteurs. En 2018, une aide financière de 158 000 \$ de Fêtons l'Ontario a permis d'appuyer l'amélioration de Village en lumières d'Upper Canada Village en ajoutant le café Carousel Corner, activité familiale et zone de réchauffement en plein air, et une toute nouvelle expérience familiale, The Other World (Outre-monde), ajoutée au Fort de la peur du Fort Henry. En octobre, nous avons apporté des modifications opérationnelles à PumpkInferno, en limitant les ventes de billets afin de mieux faire face à la congestion de l'emplacement et de régler les difficultés de circulation. En 2018, 63 000 visiteurs ont assisté à PumpkInferno au cours des 20 nuits fort achalandées. Le personnel continuera d'améliorer la capacité d'accueil de visiteurs et d'accroître le nombre de places de stationnement, et d'autres solutions seront examinées pour garantir une expérience optimale à cette activité tellement appréciée. Le CPSL mène un examen et une amélioration continus de l'expérience offerte aux visiteurs à toutes les activités. Elle cherche des moyens de rajeunir l'activité hivernale au Fort Henry afin d'offrir un événement à la fois stimulant pour les invités et financièrement durable.

Le temps chaud et sec a eu des effets mitigés sur les activités opérationnelles des Parcs et Loisirs en fonction de l'activité. L'effet a été favorable sur le camping, où l'on a constaté une hausse d'activité de 10 %, le nombre de nuits de campeur atteignant 156 000 comparativement à 142 000 en 2017. La CPSL a eu le plaisir de participer au programme Apprenez à pêcher au terrain de camping McLaren, qui a attiré 489 participants. Le personnel évaluera les solutions pour élargir l'offre de cette expérience populaire dans d'autres terrains de camping en 2019.

Même si le manque de pluie a offert des conditions de jeu uniformes au parcours de golf, les températures élevées, soit au-dessus de 30° C, et souvent une température ressentie proche de 40° C, ont eu un effet négatif sur le nombre de joueurs en après-midi. Dans l'ensemble, cependant, le nombre d'adhésions et de droits de jeu a augmenté légèrement malgré les difficultés.

Les niveaux d'eau sur le Saint-Laurent ont connu un creux record au cours de l'été 2018, ce qui a eu des répercussions négatives sur le port de plaisance et compliqué le processus de mise à l'eau et de remise à sec des embarcations tout au long de la saison. La fluctuation des niveaux d'eau a également entraîné des dommages aux systèmes de quai au cours des mois d'hiver.

L'Écoparc d'aventure Skywood a maintenu une forte satisfaction des visiteurs, obtenant une cote de 4,5 sur 5 chez Trip Advisor, pour sa tyrolienne et son parcours aérien. Cette unité opérationnelle a connu des difficultés de recrutement et de maintien à l'effectif, provoquant une augmentation des frais de fonctionnement. Même si le taux de visiteurs était inférieur aux attentes, les contrôles des coûts ont réduit les pertes d'exploitation. Le personnel continuera d'évaluer la structure d'affaires et le calendrier de manière à atteindre une exploitation plus bénéficiaire.

Je ne me suis jointe à la CPSL à titre de directrice générale et chef de la direction que depuis août 2018, mais j'ai été impressionnée par la variété et la qualité des expériences offertes par un effectif engagé et talentueux s'adressant à un public très diversifié à toutes les attractions. Les éléments d'actif de la CPSL occupent une situation privilégiée le long du fleuve Saint-Laurent, s'étendant de près de la frontière Ontario-Québec jusqu'à la ville de Kingston, offrant un accès facile à partir de la route 401 et créant une véritable passerelle récréative à la province d'Ontario.

Si l'ampleur et la diversité des expériences offertes constituent un point fort, cela ne va pas sans poser de nombreux défis. La vaste infrastructure de la CPSL remonte à sa création à la fin des années 1950; elle est vieillissante et certains systèmes clés ont un besoin urgent de renouvellement, car ils ont de loin dépassé leur durée utile. La CPSL travaille en étroite

collaboration avec le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS) et les municipalités locales pour trouver des solutions d'amélioration de l'infrastructure et établir des partenariats pour continuer de maintenir l'état physique et la valeur de ces actifs importants pour les générations futures.

Compte tenu de l'évolution rapide du marché et de la croissance de la demande des consommateurs en matière de commerce électronique et d'instantanéité de l'information, la CPSL œuvre en étroite collaboration avec l'équipe de la grappe de l'information et de la technologie de l'information (ITI) du MTCS et d'autres organismes pour l'élaboration d'une demande de soumissions afin de mettre en place un système de points de vente. L'aide et le leadership de la grappe ITI du MTCS dans cet important projet ont été inestimables. La CPSL doit également une reconnaissance à l'expertise de la grappe ITI qui a œuvré de concert sur un plan de mise en place d'une solution Internet. L'utilisation d'un même système de PDV dans l'ensemble de nombreuses unités opérationnelles, jumelée à un site Internet moderne et fonctionnant bien, aidera la CPSL à maximiser ses perspectives de ventes en ligne. C'est d'une extrême importance pour la génération de recettes futures.

Pour ce qui est de l'avenir, la préparation d'un plan stratégique pluriannuel et d'un plan général des immobilisations est la grande priorité de la CPSL pour l'année qui vient. Le conseil des commissaires de la CPSL et l'équipe de la haute direction investiront dans la préparation d'un plan conçu pour atteindre progressivement l'autonomie au fil du temps. De plus, la haute direction de la CPSL continuera d'évaluer de quelle façon optimiser l'investissement dans ses ressources, tant financières qu'humaines, pour guider l'avenir de l'organisation.

À titre de nouvelle directrice générale et chef de la direction de la CPSL, je dois dire que j'ai apprécié l'appui que j'ai reçu du personnel et du MTCS, du conseil des commissaires, du personnel et des partenaires touristiques dans l'ensemble de la région, tandis que j'apprenais à connaître les enjeux du secteur et les merveilleuses expériences offertes.

APERÇU DE LA CPSL

MANDAT

La Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL), qui a vu le jour en 1955, est un organisme du gouvernement de l'Ontario géré par un conseil d'administration, le « conseil des commissaires ». Son mandat consiste à offrir aux résidentes et résidents de l'Ontario et aux visiteurs de passage dans la province des activités touristiques, culturelles, éducatives et récréatives, par la présentation et l'interprétation d'attractions à caractère historique ainsi que par l'aménagement et l'exploitation de parcs, de terrains de camping, de promenades pittoresques et d'aires de loisirs. La CPSL soutient les efforts déployés par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS) pour renforcer l'industrie touristique de l'Ontario. En qualité de principal moteur de l'économie dans l'Est de l'Ontario, elle met tout en œuvre pour concevoir de nouveaux produits et améliorer ses programmes existants de façon à attirer une nouvelle clientèle dans la région et à fidéliser celle existante.

MISSION

La CPSL a pour mission de favoriser la croissance durable du tourisme, de contribuer à la prospérité économique et d'établir des partenariats communautaires dans l'Est de l'Ontario.

Elle est une entreprise touristique à but lucratif qui propose des activités récréatives et éducatives centrées sur la clientèle et faisant le meilleur usage possible de ses biens naturels, patrimoniaux et récréatifs.

AUTORISATION LÉGALE

La CPSL, qui est régie par la *Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent*, relève du gouvernement provincial auquel elle est tenue de rendre des comptes par l'entremise du MTCS. Les responsabilités en matière de gouvernance du conseil des commissaires sont notamment les suivantes : superviser les activités commerciales de la Commission en prenant des décisions de principe et en déterminant les orientations stratégiques; établir des règles pour l'aménagement des terrains; approuver les priorités budgétaires; intégrer les politiques du gouvernement à celles de la Commission; veiller à l'utilisation judicieuse des biens publics; représenter la Commission dans la collectivité.

La CPSL assure la poursuite de ses activités au moyen :

- des droits d'entrée qu'elle demande à ses attractions touristiques, et des recettes provenant de ses points de vente au détail et de commerçants intermédiaires (concessionnaires);
- d'une somme allouée par le gouvernement de l'Ontario;
- d'ententes, de dons, de commandites et de recettes provenant de la vente d'annonces publicitaires aux partenaires en vue de soutenir financièrement ses installations et ses programmes.

CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA CPSL 2018-2019

Président

Bob Runciman
Brockville
Du 17 janvier 2019 au 16 janvier 2022
Rémunération en 2018-2019 : 0 \$

Président

Ian Wilson
Kingston
Du 18 avril 2012 au 17 avril 2018
Rémunération en 2018-2019 : 675 \$

Commissaires

Margaret Fancy
Mallorytown
Du 23 octobre 2013 au 22 novembre 2019
Rémunération en 2018-2019 : 900 \$

James Garrah
Gananoque
Du 30 octobre 2013 au 29 octobre 2019
Rémunération en 2018-2019 : 900 \$

Robert Tchegus
Kingston
Du 26 avril 2017 au 25 avril 2020
Rémunération en 2018-2019 : 0 \$

Guy Tondreau
Cornwall
Du 28 juin 2017 au 27 juin 2020
Rémunération en 2018-2019 : 900 \$

Linda Shanks
Kingston
Du 31 août 2017 au 30 août 2020
Rémunération en 2018-2019 : 750 \$

Debora Daigle
Cornwall
Du 28 juin 2017 au 27 juin 2020
Rémunération en 2018-2019 : 900 \$

Présidente (par intérim)

Linda Ann Daly
Kingston
Du 18 avril 2018 au 16 janvier 2019
Rémunération en 2018-2019 : 1 125 \$

Vice-présidente

Linda Ann Daly
Kingston
Du 24 avril 2013 au 17 avril 2018
Du 18 janvier au 3 août 2019
Rémunération en 2018-2019 : 0 \$

ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION EN 2018-2019

Ronald Holgerson

Directeur général et chef de la direction par intérim (jusqu'au 20 septembre 2018)

Hollie Kew

Directrice générale et chef de la direction par (depuis le 20 août 2018)

Mia Robertson

Adjointe administrative auprès de la DG et chef de la direction, et agente de la liaison ministérielle

Geoff Waycik

Directeur, Lieux historiques

Dawn Ellis-Thornton

Chef, Lieu historique national du Canada du Fort-Henry

Tracey Ogilby

Chef, Upper Canada Village

Jennifer Tarini

Directrice, Parcs et installations récréatives

Robert Hamilton

Chef, Fonctionnement et entretien

Brent Sommerville

Gestionnaire, Opérations régionales des parcs

Tim Robins

Chef, Installations de divertissement et de détente

Al Adibi

Directeur, Services généraux

Shannon Moulton

Coordonnatrice des ressources humaines

Susan Le Clair

Directrice intérimaire, Marketing et expérience client

UNITÉS OPÉRATIONNELLES

UPPER CANADA VILLAGE

- Au total, tout au long de la principale saison, nous y avons accueilli 5 % moins de visiteurs que l'année précédente, mais 2 % plus que ce qui était prévu.
- L'effectif bilingue (anglais/français) a augmenté de 75 %.
- Parmi les améliorations aux programmes sur place figuraient la réintroduction du tonnelier et de nouvelles expositions à la tour à signaux et à la loge maçonnique.
- Les rénovations à la ferme des Loucks ont été terminées à temps pour le lancement de la saison.
- Les enclos des animaux ont été déplacés vers le terrain d'exposition, plus visible et accessible auprès des visiteurs, et offrant une meilleure expérience.
- Divers événements ont eu lieu, dont Place à la musique canadienne, la Fin de semaine des amateurs de chevaux et la Foire automnale annuelle et son exposition de courtépintes, qui ont attiré 10 957 visiteurs.
- Nous avons compté 8 750 visiteurs au Festival médiéval, soit 27 % de plus que prévu.
- Le camp Voyageurs du temps a vu ses 330 places prises encore une fois, avec des dizaines de noms sur la liste d'attente.
- Les changements opérationnels apportés à PumpkInferno pour éviter les problèmes de congestion routière ont permis de rééquilibrer l'accueil de visiteurs, au nombre de 63 000 sur une vingtaine de soirées.

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE FORT-HENRY

- Au Fort Henry, on a constaté une croissance de 8,5 % du taux d'achalandage pendant la saison principale, soit 41 298 visiteurs.
- Un contrat a été conclu avec Bytown Catering pour fournir des services de restauration (aliments et boissons).
- Des efforts de dotation en personnel supplémentaires ont permis d'accueillir davantage de visiteurs au fort en contrebas et à la batterie avancée.
- Deux guides parlant le mandarin ont été embauchés, et ils ont donné 423 visites dans cette langue.
- Le programme Dimanches sensoriels s'est poursuivi cette saison, offrant aux familles avec des enfants atteints d'un trouble du spectre de l'autisme la possibilité de vivre une expérience sans jugement.
- L'exposition dans la salle commémorative de la garde a été améliorée grâce aux activités de financement du Fort Henry Guard Club.
- L'exposition The Kingston Gunner/L'artilleur de Kingston a été inaugurée avec le concours de l'Artillerie royale canadienne.
- L'Institut canadien de conservation a effectué une évaluation des installations à la bibliothèque du Fort Henry et à l'entrepôt des artefacts.
- L'événement The Otherworld (Outre-monde), pour jeunes et moins jeunes, a été financé en partie par une subvention Fêtons l'Ontario.
- Fort Fright – le fort de la peur a été réaménagé pour rehausser l'offre parallèlement à l'événement The Otherworld (Outre-monde).
- Le comité des relations employés-employeur pour la section locale de Fort Henry a été formé en septembre 2018.

- La réaffectation de fonds à l'interne a permis de renouveler les uniformes de la Garde du Fort Henry avec succès.

VISITES GUIDÉES DU PÉNITENCIER DE KINGSTON

- Une trentaine d'employés des services correctionnels à la retraite ont été embauchés, en plus de 20 étudiants et 20 autres employés saisonniers.
- Les places pour les visites prolongées ont été entièrement vendues pendant toute la saison, tandis que celles pour les autres visites l'ont été chaque fin de semaine et tous les jours pendant sept semaines interrompues en juillet et août.
- La programmation modifiée à l'occasion de la Journée de la justice dans les prisons, le 10 août, a permis aux guides d'expliquer la pertinence de ce jour dans les établissements modernes, et le personnel aux admissions a remis des dépliants approuvés par SCC.
- Le contrat de la saison 2019 fait l'objet d'un examen.

PARCS ET INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES

Terrains de camping et plages

- Le temps sec et chaud a eu des retombées positives sur les recettes, mais une interdiction d'allumer des feux qui a duré trois semaines a nui à la fréquentation ainsi qu'à la vente de bois de chauffage.
- Des frais de 2 \$ pour l'utilisation diurne des sentiers pour la marche et le vélo ont été introduits.
- La création de nouveaux postes, la présence de travailleurs aînés dans les parcs et l'arrivée d'une coordonnatrice aux ventes ont eu une incidence positive sur les niveaux de service offerts aux visiteurs.
- Parmi les nouveaux étudiants embauchés, 68 % étaient bilingues.
- La première année du programme Apprenez à pêcher a été un succès. Des 489 participants, 60 % étaient des enfants et 70 ont attrapé un poisson (surtout la perche).
- Événements dans les parcs : deux expositions canines et le triathlon MEC, couronnés de succès; le pique-nique SVG (Saint-Vincent-et-les-Grenadines), dont la tenue a coûté 20 000 \$; les courses d'hydravion de Long Sault (régates), annulées en raison d'une grève municipale.
- Dépenses en immobilisations en 2018 : clôture permanente pour les régates de Long Sault, services d'ingénierie pour le plan de restauration des plages, nouvelles toilettes au camping McLaren, améliorations à 19 sites pour VR au parc Farran et installation de casiers et supports à vélos ainsi que de stations de réparation grâce au programme de financement de stationnement pour vélos.

Terrain de golf Upper Canada

- Le manque de pluie a offert des conditions de jeu uniformes au parcours de golf, mais les températures élevées, atteignant de 30° C à 40° C, ont eu un effet négatif en après-midi.
- Le Tournoi pour les Jeux olympiques spéciaux a mis en valeur notre terrain de golf auprès du marché local; cela s'est traduit par des activités plus nombreuses et des occasions d'adhésion et de commandite.

- Les adhésions et les activités quotidiennes sur le vert ont légèrement augmenté par rapport au marché local.
- Un système automatisé de gicleurs a été installé et utilisé dans les neuf trous avant.

Marina du parc Crysler

- Système de gestion de la marina – un nouveau système est utilisé à son plein potentiel.
- Les quais vieillissent et leur détérioration est visible; des investissements d'envergure seront nécessaires.
- Du personnel a été envoyé au Collège Georgian pour y suivre une formation sur le levage de bateaux; l'élévateur hydraulique est davantage utilisé.
- Les niveaux d'eau ont toujours été faibles cette saison. Les plaisanciers sont peu allés sur l'eau et les saisonniers sont restés près. Il y a eu des problèmes pour mettre les bateaux à l'eau et les en sortir tout au long de la saison.
- L'occupation a augmenté dans les sites de camping et les chalets de la marina.
- On a subi quelques réactions de la clientèle concernant le mélange d'activités (camping et marina) et la nature publique par opposition à la propriété privée.

Écoparc d'aventure Skywood

- Satisfaction de la clientèle optimale (note de 4.5 sur 5 avec Trip Advisor)
- Ce fut la première saison entière avec le parcours pour experts (bel accueil).
- La fréquentation a été moins importante que celle prévue; d'importants contrôles des coûts dans la dotation en personnel et les dépenses ont permis d'atteindre les cibles de rentabilisation.
- Un roulement élevé du personnel a entraîné des dépenses accrues en formation; il est difficile de pourvoir les postes de guide en secourisme en raison des exigences relatives à l'expérience (études spécialisées).
- On a introduit un nouveau poste de guide principal et la formation connexe.

Entretien et fonctionnement

- Des améliorations ont été apportées à l'équipement.
- Les dépenses en immobilisations couvraient l'achèvement du pavage de la route de service et du stationnement, la modernisation du matériel et la remise en état de l'usine de traitement des eaux usées du parc Grenville.
- Les efforts de conformité au MEPNP se poursuivent pour les systèmes d'égouts existants, qui sont vieillissants.
- Nous estimons à 1 896 les ordres de travail et à 616 les commandes de matériel effectués dans l'ensemble de la Commission.
- Un blocage du recrutement a entraîné des difficultés en dotation; nous avons réussi à intégrer à l'équipe cinq nouveaux employés.
- Une collecte de données a été réalisée au moyen d'un nouvel outil de sondage pour divers projets dans l'ensemble de la Commission.

SERVICES GÉNÉRAUX

- L'audit financier annuel a été réalisé avec succès, sans problème, en juin 2018.
- Un nouveau vérificateur financier a été sélectionné au terme d'un processus d'appel d'offres.
- L'audit provincial a été réalisé en mai 2018.

- Des négociations ont été menées pour abaisser les frais de services bancaires avec la Banque de Montréal.
- Outre les frais de services bancaires réduits, il a été possible de produire les rapports relatifs aux frais Moneris et à la location d'appareils de façon à faciliter l'automatisation du rapprochement bancaire.
- La stratégie d'investissement nous appelle à continuer d'investir dans des CPG à court terme auprès de BMO Nesbitt Burns et à voir croître les revenus de placements.
- Approvisionnements, comptes créditeurs et dépenses électroniques – ce projet vient de redémarrer et nécessitera une année pour être mené à bien.
- Le réseau de la technologie de l'information a été élargi et comprend maintenant les services sans fil de Skywood, du parc de la baie de Brown et de la marina du parc Crysler. Le port de plaisance a ainsi pu mettre en œuvre un nouveau système de gestion de la marina qui facilitera un meilleur suivi des clients versant des droits de bassin saisonniers ou de visite, tout en automatisant les fonctions de vente au détail et de points de vente.
- Nous avons également apporté des améliorations à la sécurité, en plus des systèmes de vidéosurveillance dans tous les parcs de l'ensemble de la CPSL, ce qui permet une télésurveillance en temps réel des emplacements. Au cours du projet, nous avons apporté aux installations de télécommunications des perfectionnements majeurs par l'ajout d'armoires de télécommunications et d'un câblage de l'infrastructure-réseau.
- Le module du site Web servant au recrutement a été réaménagé et amélioré pour accroître les fonctionnalités et les services dans les deux langues officielles. Les gestionnaires et surveillants ont tous terminé la formation en leadership. Cette formation portait sur les qualités de chef, l'encadrement, les styles de communication, la résolution des conflits, la médiation et la création d'un esprit d'équipe.

MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

- La campagne « Where Am I / Où suis-je? » a été la plus importante initiative média de la CPSL, réalisée en partenariat avec Destination Ontario et Tourisme Kingston.
 - Télévision – l'auditoire global correspondait à 103 % du plan.
 - Affichage et vidéo – 5,7 millions d'impressions de 4,1 millions utilisateurs uniques, générant 10 725 clics et un taux global de clics publicitaires (TCP) de 0,19 %.
 - Médias sociaux – 12 920 240 impressions de 1 799 250 utilisateurs uniques avec un CPM de 5,08 \$; 33 917 clics sur le site à un wCTR de 0,24 %.
- Ventes internationales – Pour souligner l'Année du tourisme Canada-Chine, la CPSL a pris part à des missions de vente et à des marchés en Chine, en Corée du Sud, au Japon, ainsi qu'au R.-U. et en Irlande.
- Ventes intérieures – La CPSL est retournée avec succès aux marchés de Rendez-vous Canada, Bienvenue Québec et la CITAP après une longue absence.
- La campagne « Where Am I / Où suis-je? » et les initiatives axées sur les marchés internationaux et intérieurs ont été financées grâce aux recettes tirées des visites guidées du pénitencier de Kingston.
- Les publications (naturelles et payées) dans les médias sociaux continuent d'attirer des visites sur le site Web. En 2018, les comptes de UCV dans les médias sociaux ont attiré 53 000 (+35 %) visites sur le site Web, alors que ceux du Fort Henry ont vu 47 % plus de visites ou près de 25 000 et ceux du pénitencier de Kingston plus de 43 000 (+8 %).

- Le volume des messages dans les médias sociaux a considérablement augmenté. Au Fort Henry, la croissance est de presque 750 %, avec près de 5 973 messages envoyés et, du côté des messages reçus, de 5 252 % (21 800 messages). À Upper Canada Village, les messages envoyés ont augmenté de 100 %, passant à 5 889, et ceux reçus ont atteint un record : 41 100. Au pénitencier de Kingston, a compté 15,995 messages envoyés et 17 100 messages reçus.
- L'arrivée d'une deuxième administratrice, Médias sociaux et Web, a permis de centrer l'attention sur les parcs et les installations récréatives.
 - Quinze canaux gérés, avec une participation accrue à 48 600 (115,9 %) et une hausse des clics sur les liens de 4 166 à 141 100 (3,386 %).
 - Le nombre d'abonnés (Twitter, Facebook et Instagram) est passé à 27 300 (111,7 %).
 - Une présence accrue a été observée sur la page de recherche de Google et dans les listes (cartes).
- La CPSL s'est associée à Tourisme Ottawa et à Destination Canada pour accueillir une équipe de tournage cinématographique de la Chine à Upper Canada pour célébrer le 20^e anniversaire des liens entre Ottawa et sa ville jumelée de Beijing en 2019. La Télévision centrale de Chine (CCTV) est le plus vaste réseau télévisé en Chine.
- La CPSL a accueilli un Instameet organisé par Tourisme Ottawa. Une vingtaine de blogueurs ainsi que des photographes et des utilisateurs d'Instagram étaient présents, en septembre, à l'ouverture de PumpkInferno.
- Le service à la clientèle a vu le nombre de demandes de renseignements augmenter de 14 % par courriel ou clavardage, ainsi que le nombre d'appels croître de 7 %, ce qui représente une hausse globale de 56 % par rapport aux années précédentes.
- Un système de réservation en ligne a été mis au point et déployé avec succès pour les visites guidées du pénitencier de Kingston. Les réservations de groupes s'en trouvent facilitées. Au total, les équipes du Marketing et du Service à la clientèle ont fourni plus de 22 semaines de soutien aux visites guidées du pénitencier de Kingston.

VALEURS, CONVICTIONS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX

- La réussite passe par l'excellence à présenter et à faire la promotion d'attractions et d'installations de qualité ainsi que par des points de vente au détail équivalant aux offres du secteur privé.
- La CPSL joue un rôle capital dans l'évolution du tourisme dans l'Est de l'Ontario, d'une part par l'excellence dont elle fait preuve dans la présentation et la promotion de ses attractions et installations et, d'autre part, par sa contribution à l'établissement de programmes régionaux qui répondent aux demandes des marchés de tourisme.
- Sa plus grande force pour les années à venir doit faire fond sur le leadership et la motivation de son personnel ainsi que sur des commissaires, des employés et des collectivités qui travaillent ensemble.
- La CPSL est déterminée à répondre aux besoins de ses visiteurs en assurant la prestation de services et en misant sur la courtoisie.
- La CPSL est résolue à communiquer efficacement avec les visiteurs, les employés, les dirigeants communautaires, les associations, les exploitants d'entreprises touristiques du secteur privé et le personnel du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport.
- La CPSL croit que l'élaboration et la mise en œuvre d'une image d'entreprise unique renforceront la sensibilisation du public à la CPSL en tant que société unifiée offrant des programmes et installations distincts, et que cette image servira de pierre angulaire de la commercialisation, en plus d'être une source de fierté pour le personnel.
- La CPSL s'engage à gérer ses attractions, ses installations et services de façon responsable et éthique.
- La CPSL s'engage à respecter les principes énoncés dans sa vision d'entreprise. Celle-ci oriente la planification et les nouvelles initiatives de la Commission, facilite l'établissement des priorités pour les programmes existants et prépare le terrain pour les activités de collaboration organisées avec le secteur privé et d'autres parties concernées.

OBJECTIFS

- Encourager et promouvoir l'industrie du tourisme dans l'Est de l'Ontario à longueur d'année afin que la population de la région et l'ensemble de la province puissent en récolter les avantages économiques
- Acquérir, protéger, créer et entretenir les ressources historiques et récréatives au sein de la sphère de compétence de la CPSL dans l'intérêt de la population de l'Ontario et pour le plaisir des personnes visitant la province
- Gérer les lieux historiques, les terrains de camping, les promenades, les aires de loisirs et les autres installations qui renforcent la contribution de la CPSL au développement touristique, aux loisirs, à l'apprentissage et à la conservation du patrimoine
- Fournir les services et installations de la CPSL en visant un haut niveau d'excellence afin de satisfaire les visiteurs sur les plans récréatif et éducatif

PILERS STRATÉGIQUES

La CPSL appuie ses activités sur des piliers stratégiques, mis à jour en novembre 2017.

Pilier I – Établir une culture axée sur la santé, la sécurité et l'environnement

La CPSL continuera d'instaurer une culture « sécurité d'abord » afin de créer un environnement de travail sain où les employés se sentent en sécurité en tout temps et ayant des répercussions environnementales minimales sur tous les sites qu'elle exploite. Les Indicateurs de rendement en matière de sécurité (IRS) et l'analyse des causes fondamentales éclaireront les progrès à cet égard. Le plan d'accessibilité pluriannuel mis au point par la CPSL permettra à celle-ci de s'assurer qu'elle se conforme aux exigences de l'Ontario en matière d'accessibilité et qu'elle lève les obstacles. Enfin, le Comité du mieux-être de la CPSL encouragera le personnel de la Commission à adopter des habitudes qui favorisent leur mieux-être et les fera connaître.

Pilier II – Devenir autonome sur le plan opérationnel

La CPSL continuera d'améliorer son rendement général en mettant l'accent à la fois sur la production de recettes et la conformité à un modèle axé sur les marges. Elle élaborera et mettra en œuvre des pratiques d'amélioration continue durables en vue de réduire constamment les coûts, d'éliminer le gaspillage, d'améliorer la qualité et d'accroître la flexibilité dans l'ensemble de ses unités opérationnelles. Elle continuera de veiller à respecter son budget en ayant recours à des analyses des écarts, à des outils de mesure et à des méthodes de reddition de comptes afin d'améliorer son rendement financier global. De plus, elle s'efforcera sans cesse de lutter contre l'inflation en apportant des améliorations à sa structure des coûts.

Pilier III – Optimiser et équilibrer les ressources et les bénéfices

La CPSL optimisera et équilibrera les ressources et les bénéfices afin d'assurer la qualité des produits, la satisfaction de la clientèle et une rentabilité accrue. Elle continue d'offrir à ses clients actuels et potentiels un vaste éventail de produits et de services concurrentiels à l'intérieur des sites historiques nationaux et dans le secteur des parcs et des attractions récréotouristiques. Elle déploiera des efforts pour être perçue comme une innovatrice dans l'industrie touristique grâce à sa créativité exceptionnelle, à sa polyvalence et à ses capacités en mettant l'accent sur des programmes et des événements spéciaux à haut rendement visant à enrichir l'expérience des visiteurs. Le réinvestissement des gains opérationnels pour soutenir la qualité des produits, l'excellence de l'expérience touristique offerte ainsi que la croissance et l'amélioration des programmes et de la gamme de produits contribuera à assurer la viabilité organisationnelle et financière. La préservation de sites patrimoniaux centraux demeure primordiale, et la CPSL examine la valeur patrimoniale de nouveaux produits et services dans la mesure où ceux-ci n'entraînent pas la dilution des produits de base.

Pilier IV – Accroître et élargir la clientèle

Les investissements faits pour rehausser la qualité des produits, offrir des activités spéciales, mettre en œuvre des programmes thématiques les jours de la semaine comme le week-end, améliorer le « rapport qualité-prix » perçu et renforcer l'image de marque de la CPSL seront réorientés de façon à favoriser l'expansion des marchés provinciaux, nationaux et internationaux ainsi que la pénétration des marchés régionaux.

Pilier V – Constituer une main-d'œuvre talentueuse et mobilisée

La CPSL excelle quand il s'agit d'attirer, de former et de maintenir en poste du personnel compétent et flexible à l'appui d'une organisation au rendement élevé qui est constamment en évolution. À cette fin, elle exercera un leadership plus soutenu et mobilisera le personnel. Sa priorité restera d'investir dans l'établissement d'une culture d'amélioration continue et de

responsabilisation personnelle. L'investissement dans la formation continue des employés se poursuit, et ce, pour toutes les catégories de perfectionnement professionnel. Une meilleure capacité à servir des visiteurs internationaux dans leur langue est à considérer.

MESURES DE RENDEMENT

La CPSL harmonise ses mesures de rendement avec ses cinq piliers stratégiques et produit des rapports basés sur des résultats et des extrants. Telles sont les mesures de rendement qui ont été utilisées en 2018-2019 :

Pilier I – Établir une culture axée sur la santé, la sécurité et l'environnement

Mesurer les incidents signalés qui touchent des employés et de visiteurs au fil du temps, et suivre les cas de morsures de tiques

Pilier II – Devenir autonome sur le plan opérationnel

Analyser les niveaux d'activité toutes les semaines et les comparer à ceux prévus et à ceux de l'année précédente pour évaluer le rendement et cerner les tendances et les occasions

Pilier III – Optimiser et équilibrer les ressources et les bénéfices

Effectuer des examens financiers mensuels des indicateurs de rendement clés, de l'état des résultats, de rapports sur la réserve interne assujettie à des restrictions, de rapports sur les immobilisations et de rapports sur les activités afin d'évaluer le rendement financier par rapport à celui prévu et à celui de l'année précédente

Pilier IV – Accroître et élargir la clientèle

Mesurer les niveaux de satisfaction de la clientèle au moyen de diverses méthodes (commentaires dans les médias sociaux, cartes de commentaires de clients, etc.) et améliorer les renseignements sur la clientèle pour cerner les domaines où la clientèle peut être plus vaste et développer de nouveaux produits

Pilier V – Constituer une main-d'œuvre talentueuse et mobilisée

Mettre en place un nouveau plan de gestion des ressources humaines pour répondre aux défis relatifs à l'effectif (modèle de dotation en personnel amélioré, diversité du recrutement, formation propre à la CSPL, numérisation des processus, etc.) et suivre les ETP pour veiller à ce que les unités opérationnelles fonctionnent sans dépasser les seuils établis

RISQUES ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS INFLUANT SUR LE RENDEMENT

Aucun à signaler en 2018-2019 – La CPSL a dépassé son budget de fonctionnement annuel.

NIVEAUX DE DOTATION EN PERSONNEL

EFFECTIF DE LA CPSL – SOMMAIRE	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Postes à temps plein	61	41	34
Postes à temps partiel	1	12	14
Postes saisonniers (en moyenne 5 à 6 mois par année)	154	154	156
Étudiants (en moyenne 4 mois par année)	252	252	252
EFFECTIF TOTAL DE LA CPSL	468	459	456

RENDEMENT D'EXPLOITATION DES ATTRACTIONS TOURISTIQUES

ATTRACTION	2018-2019	2017-2018	2018-2019 contre 2017-2018		2016-2017
Fort Henry (droits d'entrée/locations)	118	126	(8)	(6) %	157
Upper Canada Village (droits d'entrée/locations)	259	270	(11)	(4) %	213
Parcs (nuitées/droits d'entrée)	156	142	14	10 %	168
Terrain de golf Upper Canada (parties de golf/locations)	16	17	(1)	(5) %	18
Écoparc d'aventure Skywood (droits d'entrée)	10	11	(1)	(8) %	10
Visites guidées du pénitencier de Kingston (droits d'entrée)	68	105	(37)	(36) %	60
CPSL (total excluant la marina du parc Crysler)	627	671	(44)	(7) %	626
Marina du parc Crysler (longueur amarrée ou entreposée en pieds linéaires)	1 418	1 508	(90)	(6) %	1 666
CPSL (total incluant la marina du parc Crysler)	2 045	2 179	(134)	(6) %	2 292

Remarque : Les montants précédents sont en milliers de dollars.

RENDEMENT FINANCIER

EXPLOITATION

En 2018-2019, la CPSL a généré 14,742 millions de dollars en recettes d'exploitation et un excédent net de 1,028 millions, dépassant son budget de 619 000 \$ ou de 151 % et concrétisant un déclin planifié de l'excédent net de 384 000 \$ ou de 27 % par rapport à 2017-2018. Parmi les facteurs importants qui ont contribué à la diminution d'année en année de l'excédent net figure un investissement dans les ressources humaines visant à créer la capacité nécessaire pour soutenir la croissance future de la CPSL. Cet investissement est précisé dans le modèle de dotation en matériel amélioré que contient le plan d'activités 2018-2019.

La CPSL a reçu du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS) la somme de 7,123 millions de dollars à titre de subvention d'exploitation du gouvernement provincial, laquelle a été haussée de 500 000 \$ par rapport à l'exercice précédent, alors qu'elle s'élevait à

6,623 millions. Les autres fonds octroyés par le MTCS comprenaient deux subventions Fêtons l'Ontario d'une valeur totale de 158 000 \$ à l'appui d'événements au Upper Canada Village et au Fort Henry ainsi qu'une somme de 80 000 \$ du Programme Expérience Été pour subventionner des salaires d'étudiants. La CPSL a aussi reçu une subvention de 20 000 \$ du ministère fédéral du Multiculturalisme et de l'Identité canadienne pour créer une exposition sur la culture ukrainienne.

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

La CPSL assure la gestion de 7 000 acres de terres qui s'étirent sur plus de 200 km entre Kingston et la limite du Québec, le long du fleuve Saint-Laurent. Elle y exploite trois attractions historiques majeures, 14 plages et terrains de camping, la promenade des Mille-Îles de 37 km et la promenade du Long-Sault de 11 km, un sentier récréatif de grande distance, un sanctuaire faunique, un parc écologique d'activités aériennes, un terrain de golf de 18 trous, une marina ainsi que des magasins de détail et des boutiques de cadeaux.

La valeur des immobilisations amorties de la CPSL, mises à part les terres et les routes, s'élève à 51,3 millions de dollars. La CPSL et le ministère ont mis en place un processus pour assurer l'entretien de ces biens immobilisés considérables à long terme. Ils effectuent le suivi de l'âge et de l'état de ces biens au moyen du Système d'information sur la gestion des biens du MTCS, ce qui leur permet d'établir ensuite la priorité des projets de réparation et de remise en état des immobilisations. Ainsi, près de 15,3 millions de dollars sont affectés à des projets de réparation s'inscrivant dans les priorités urgentes du Système d'information sur la gestion des biens (critique à l'heure actuelle, exigences de conformité au code, santé et sécurité, défaillance imminente) et près de 38,0 millions le sont à d'autres projets de réparation hautement prioritaires.

En 2018-2019, la CPSL a dépensé 4,249 millions de dollars en projets d'immobilisations à partir de subventions d'immobilisations du MTCS. Ces fonds ont été dirigés vers un certain nombre de projets hautement prioritaires qui étaient cruciaux pour assurer la sécurité du personnel et des visiteurs, à ses sites récréatifs et patrimoniaux, en plus d'être nécessaires pour assurer la conformité aux lois et exigences réglementaires, et soutenir les opérations courantes et la production de recettes.

Les projets d'immobilisations réalisés pendant l'année comprenaient la réparation et le remplacement de systèmes de traitement des eaux d'égout et de fosses septiques, des toilettes, du drainage, de l'infrastructure de technologie de l'information, des bâtiments, de la flotte de voitures de golf, de l'équipement (léger et lourd), du matériel d'entretien, de l'équipement de restauration, des systèmes électriques et des appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC), des systèmes électriques, des systèmes de plomberie et d'irrigation, de l'infrastructure facilitant l'accessibilité, des installations de stockage et de nombreux autres projets visant la réparation et la remise en état de biens de la CPSL.

RÉSERVE INTERNE ASSUJETTIE À DES RESTRICTIONS

En 2011-2012, la CPSL et le MTCS ont établi en collaboration une réserve interne assujettie à des restrictions (RIR) avec une subvention ministérielle ponctuelle de 2,5 millions de dollars. La RIR est le fonds d'investissement dont se sert la CPSL pour stimuler la croissance et progresser dans l'atteinte de son objectif d'autonomie financière – pour moins dépendre du financement

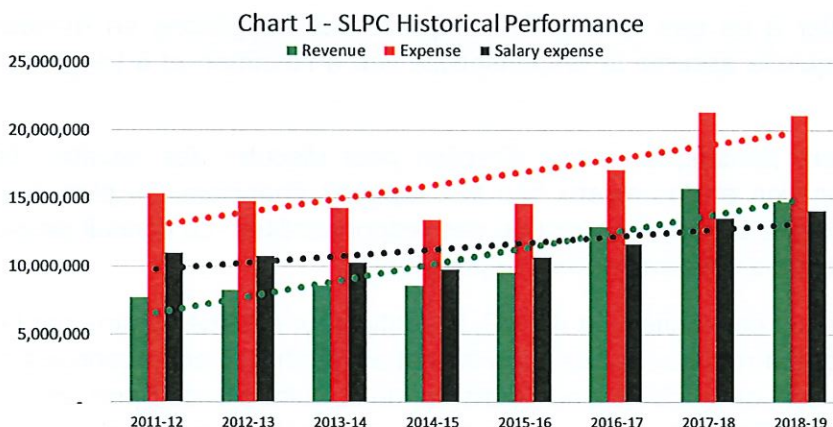
public. La RIR est financée à l'interne à partir du revenu net. Elle est investie dans des programmes et des événements, des améliorations à l'expérience de la clientèle et des initiatives qui se traduiront par des économies. Le conseil des commissaires de la CPSL a conçu et approuvé des lignes directrices pour le financement qui exigent que les projets approuvés génèrent (1) une marge bénéficiaire d'exploitation d'au moins 50 % ou (2) des économies sur les coûts d'au moins 25 %. Depuis 2011-2012, la RIR est financée à l'interne à partir du revenu annuel net.

La CPSL reçoit un paiement de transfert annuel pour ses activités opérationnelles courantes ainsi qu'un second paiement de transfert pour des projets d'immobilisations touchant l'infrastructure, plus particulièrement (1) en matière de santé et de sécurité, (2) de conformité aux lois et aux codes ainsi que (3) de garantie de l'intégrité des biens. Ces paiements de transfert ne peuvent servir à financer de nouveaux événements, programmes ou initiatives proactives réduisant les coûts. L'investissement provenant de la RIR est donc essentiel pour renforcer la position financière de la CPSL, en maintenir le dynamisme et l'aider à devenir une destination touristique de calibre mondial.

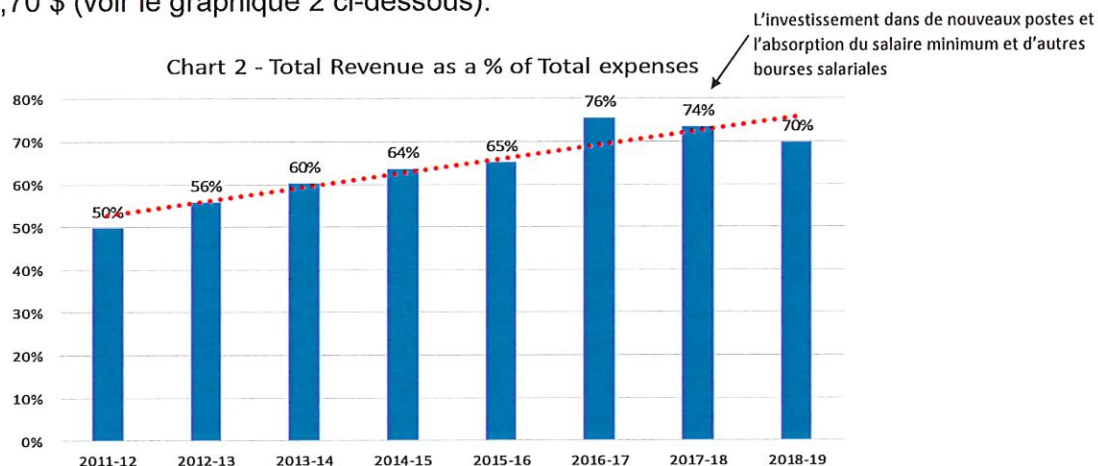
Depuis 2011-2012, le revenu net provenant des opérations de la CPSL a injecté plus de 13,4 millions de dollars dans la RIR; plus de 12,4 millions ont été investis dans divers projets, notamment :

- L'événement automnal encensé par la critique PumpkInferno, qui a attiré plus de 77 000 visiteurs en un an et qui produit des recettes de plus de 1 million chaque année;
- Lumina Borealis, qui a attiré plus de 60 000 visiteurs en un an et qui produit des recettes de plus de 380 000 \$ chaque année;
- Écoparc d'aventure Skywood, qui produit des recettes de plus de 400 000 \$ chaque année;
- Les chalets pour campeurs, qui produisent des recettes de plus de 260 000 \$ chaque année;
- Les terrains de camping avec services complets, qui produisent des recettes de plus de 200 000 \$ chaque année;
- Des mises à niveau éconergétiques (électricité) pour réduire la consommation d'énergie de la CPSL, qui ont permis d'économiser 50 000 \$ par année selon les estimations.

Alors que la CPSL investissait pour rajeunir l'expérience proposée aux visiteurs et parvenir à répondre à la demande des visiteurs, les recettes tirées des activités ont augmenté de 93 % de 2011-2012 à 2018-2019, passant de 7,64 millions à 14,74 millions (voir le graphique 1 ci-dessous).



Les retombées sur le rendement financier de la CPSL ont été considérables. En 2011-2012, pour chaque dollar dépensé, la CPSL a généré des recettes de 0,50 \$; en 2018-2019, cette somme est passée à 0,70 \$ (voir le graphique 2 ci-dessous).



Parmi les autres facteurs qui ont contribué à cette réussite figure un engagement à appliquer les principes Lean-Kaizen et à procéder à une restructuration. Les salaires et traitements constituent la dépense la plus élevée de la CPSL. En 2016-2017, pour la première fois, les recettes de la CPSL ont couvert la totalité des salaires et traitements (voir le graphique 1 ci-dessus).

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LA PRODUCTION DE RAPPORTS ANNUELS

La direction de la Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL) est responsable de la production d'états financiers et de tout élément d'information contenu dans ces états. La direction a préparé les états conformément au cadre mentionné à la remarque 2 dans les états financiers vérifiés, joints.

Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et des appréciations. La direction a calculé ces montants de manière raisonnable, dans le but de veiller à ce que les états financiers soient présentés fidèlement à tous égards importants.

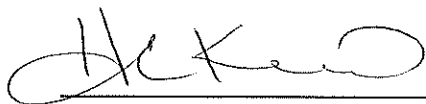
La direction maintient un système de contrôles internes sur les plans comptable et administratif qui est conçu pour offrir une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de la Commission sont bien comptabilisés et adéquatement protégés.

La CPSL doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et à ce qu'elle assume la responsabilité liée à l'examen et à l'approbation des états financiers.

Le conseil rencontre périodiquement la direction pour discuter des résultats financiers, des questions de vérification et des enjeux liés aux rapports financiers, en plus de s'assurer que chaque partie s'acquitte comme il se doit de ses responsabilités. Le conseil passe en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG, le vérificateur externe nommé par la Commission, et ils l'ont été conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, au nom de la Commission, de la ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport, et de la vérificatrice générale de l'Ontario. KPMG dispose d'un droit d'accès direct et totalement libre aux dossiers de

la Commission, en plus de pouvoir librement s'adresser au Conseil des commissaires, sans la présence de la direction, pour discuter de la vérification et des observations relatives à l'intégrité des rapports financiers de la CPSL.



Hollée Kew
Directrice générale et chef de la direction
Commission des parcs du Saint-Laurent



Al Adibi
Directeur, Services généraux
Commission des parcs du Saint-Laurent

États financiers de la

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Et le rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2019



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
863, rue Princess
Bureau 400
Kingston ON K7L 5N4
Canada
Téléphone 613-549-1550
Télécopieur 613-549-6349

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux commissaires de la Commission des parcs du Saint-Laurent, à la ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et à la vérificatrice générale de l'Ontario

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des parcs du Saint-Laurent (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2019
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** » de notre rapport des auditeurs, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

La note 2 indique que les immobilisations corporelles, y compris les terrains, acquises avant le 1^{er} avril 1994 sont comptabilisées à la valeur nominale. Les immobilisations acquises avant le 1^{er} avril 2009 au moyen de fonds publics provinciaux ont été passées en charges au lieu d'être capitalisées. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants :

- de l'actif total présenté dans les états de la situation financière au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018



- des charges d'amortissement des apports en capital reportés, des charges d'amortissement des immobilisations corporelles et de l'excédent des produits sur les charges présentés dans les états des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2019 et au 31 mars 2018;
- de l'actif net non affecté, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, présenté dans les états de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos le 31 mars 2019 et au 31 mars 2018;
- de l'excédent des produits sur les charges présenté dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2019 et au 31 mars 2018.

Cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public nous a conduits à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.



L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.M.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Kingston (Canada)

Le 11 juillet 2019

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

Page

Rapport des auditeurs indépendants

États financiers

État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution des actifs nets	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

État de la situation financière

Au 31 mars 2019, avec informations comparatives de 2018
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 457 \$	8 012 \$
Débiteurs	571	2 037
Stocks	446	533
Charges payées d'avance	114	94
	12 588	10 676
Immobilisations corporelles (note 3)	38 661	40 828
Coûts des terrains reportés (note 6)	41	41
	51 290 \$	51 545 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 101 \$	2 928 \$
Apports reportés (note 4)	2 276	1 950
	6 377	4 878
Apports reportés – immobilisations corporelles (note 5)	33 318	34 957
Montant due à la province de l'Ontario (note 6)	300	300
Indemnités de départ et avantages sociaux futurs (note 7)	981	1 102
Actifs nets		
Non affectés	3 558	3 558
Grevé d'affectations internes (note 8)	6 756	6 750
	10 314	10 308
Engagements (note 14)		
	51 290 \$	51 545 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Approuvé au nom du conseil des commissaires :

_____ commissaire

_____ commissaire

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives de 2018
(en milliers de dollars)

	Non affectés	Grevé d'affectations internes (note 8)	Total 2019	Total 2018
Produits d'exploitation :				
Droits d'entrée (note 12)	8 224 \$	– \$	8 224 \$	9 635 \$
Camping	4 078	–	4 078	3 749
Recettes brutes tirées des activités de vente de détail (note 9)	695	–	695	901
Terrain de golf	425	–	425	391
Concession et site	443	–	443	449
Commandites	106	–	106	150
Utilisation des quais et stockage à la marina	490	–	490	525
Produits financiers	177	–	177	79
Divers	99	5	104	168
	14 737	5	14 742	16 047
Charges d'exploitation :				
Traitements, salaires et avantages sociaux (note 11)	14 051	5	14 056	13 690
Services	4 610	46	4 656	5 291
Fournitures et matériel	1 424	159	1 583	1 716
Transport et communication	251	–	251	179
Amortissement des immobilisations corporelles	4	826	830	886
Prestation du programme – Centraide KFL&A (note 12)	735	–	735	1 221
Divers	15	–	15	17
	21 090	1 036	22 126	23 000
Autres produits (charges) :				
Financement provincial :				
Opérationnel	7 381	9	7 390	7 065
Remise à neuf	4 399	–	4 399	4 250
Revitalisation	1 288	–	1 288	1 346
Autre financement	178	–	178	178
	13 246	9	13 255	12 839
Remise à neuf :				
Charges	2 274	–	2 274	2 408
Amortissement des immobilisations corporelles	2 125	–	2 125	1 842
	4 399	–	4 399	4 250
Revitalisation				
Amortissement des immobilisations corporelles	1 288	–	1 288	1 346
Autres charges :				
Amortissement des immobilisations corporelles	178	–	178	178
Financement opérationnel du gouvernement provincial	7 381	9	7 390	7 065
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 028 \$	(1 022)\$	6 \$	112 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

États de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives de 2018
(en milliers de dollars)

	Non affectés	Grevé d'affectations internes (note 8)	Total 2019	Total 2018
Solde au début de l'exercice	3 558 \$	6 750 \$	10 308 \$	10 196 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 028	(1 022)	6	112
Virement interne (note 8)	(1 028)	1 028	—	—
Solde à la fin de l'exercice	3 558 \$	6 756 \$	10 314 \$	10 308 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers résumés

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2019, avec informations comparatives de 2018
(en milliers de dollars)

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	6 \$	112 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 421	4 252
Amortissement des apports en capital reportés	(5 887)	(5 411)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	—	—
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs	1 466	583
Stocks	87	(132)
Charges payées d'avance	(20)	13
Créditeurs et charges à payer	1 173	(283)
Apports reportés	326	(294)
Indemnités de départ et avantages sociaux futurs	(121)	286
	1 451	(874)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Apports en capital reportés	4 248	5 236
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 254)	(3 561)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 445	801
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	8 012	7 211
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	11 457 \$	8 012 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers résumés

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

1. Lois applicables

La Commission des parcs du Saint-Laurent (la « Commission ») est une personne morale provinciale sans capital-actions et une société d'État. Elle est assujettie à et régie par la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent en vigueur en Ontario. La Commission exploite plusieurs parcs, sites historiques et autres installations situés sur les terres de la Couronne de l'Ontario, dont Upper Canada Village et Fort Henry, visant à offrir un milieu propice aux activités récréatives et touristiques aux résidents et aux visiteurs de la province de l'Ontario (la « province »). La Commission est exempte d'impôt fédéral et provincial sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)(d) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public figurant dans le Manuel de comptabilité pour le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). La Commission a choisi d'appliquer uniquement les recommandations des normes comptables applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public figurant aux chapitres SP 4200 à SP 4270 du Manuel de comptabilité pour le secteur public. L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté puisque ceux-ci ont été inexistants.

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Commission consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent fréquemment entre le positif et le négatif, ainsi que les placements ayant une échéance maximale de trois mois à partir de la date d'acquisition ou encaissables sans pénalité en tout temps.

b) Constatation des produits

La Commission applique la méthode comptable du report pour comptabiliser les apports. Ainsi, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les recettes de la vente au détail sont constatées lorsqu'il existe une preuve qu'une entente existe, que le client a pris possession du bien, que le prix est déterminé ou déterminable et que leur réception est raisonnablement assurée.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Constatation des produits (suite)

Les produits tirés des droits d'entrée, du camping, du terrain de golf, des concessions et des locations sur les sites, des commandites et de l'utilisation des quais et du stockage à la marina sont comptabilisés conformément à l'entente en vigueur entre les parties, lorsque les services sont rendus, que les frais sont déterminés ou déterminables et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de placement sont comptabilisés à la date de la transaction et les revenus qui en découlent sont comptabilisés au moyen de la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de placement comprennent les intérêts, lesquels sont comptabilisés sur la base de la répartition du temps.

c) Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, y compris les terrains, acquises avant le 1^{er} avril 1994 sont comptabilisées à la valeur nominale. Les immobilisations acquises avant le 1^{er} avril 2009 au moyen de fonds publics provinciaux ont été passées en charges au lieu d'être capitalisées. Les immobilisations corporelles acquises au moyen de fonds publics provinciaux après le 1^{er} avril 2009 ont été capitalisées au coût.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire d'après les durées de vie utile estimatives suivantes :

Actif	Vie utile
Immeubles et autres structures	20 à 40 ans
Améliorations foncières	15 ans
Expositions	10 ans
Machinerie, matériel et outils	5 ans
Véhicules	5 à 10 ans
Systèmes informatiques et licences	3 à 5 ans
Mobilier et équipement de bureau	3 à 5 ans
Structures	5 ans

Les subventions sous forme d'immobilisations corporelles reçues par la Commission sont reportées et amorties à des taux qui compensent l'amortissement comptabilisé sur l'immobilisation corporelle connexe.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Commission, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Les coûts engagés pour de grands projets d'immobilisations sont classifiés séparément dans le poste « Immobilisations en cours » jusqu'à l'achèvement du projet. Une fois le projet terminé, les coûts sont transférés à la catégorie d'immobilisation appropriée et l'amortissement peut débuter.

e) Traitements, salaires et avantages sociaux

Les présents états financiers reflètent les coûts liés aux traitements, aux salaires et aux avantages sociaux attribués par la province aux membres de la fonction publique de l'Ontario (« FPO ») qui prennent part aux activités de la Commission.

f) Accumulation des indemnités de départ

Les employés réguliers de la FPO ont droit à une semaine d'indemnités de cessation d'emploi par année de service, à concurrence de six mois de paye, en cas de décès, de retraite, de mise à pied après une année de service continue ou pour tout autre motif après cinq années de service continu autre que le congédiement justifié et l'abandon de poste. Les employés occupant un poste à durée déterminée et ayant accumulé plus de cinq saisons de service continu n'ont droit à cet avantage que si l'employeur met fin à l'emploi. La Commission comptabilise l'obligation au titre des sommes dues aux employés réguliers. Les obligations potentielles au titre des sommes dues aux employés occupant un poste à durée déterminée sont constatées seulement lorsque l'emploi prend fin.

g) Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

La Province indemnise les employés de la FPO par le biais de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). La Commission comptabilise l'obligation au titre de cet avantage social, dont le coût actuariel est calculé à l'échelle de la province en fonction des données historiques et des résultats antérieurs. Les rajustements à l'obligation estimative au titre de la CSPAAT – s'il y a lieu – sont constatés dans l'exercice au cours duquel les calculs d'aide financière sont divulgués à la Commission par la CSPAAT.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

h) Régime de pension

La Province verse des prestations de retraite à ses employés admissibles membres de la FPO par l'entremise du régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP) et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Ces régimes sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées. Étant donné que la Commission ne possède pas suffisamment de renseignements pour appliquer les principes comptables des régimes à prestations déterminées, les régimes sont traités comme des régimes de retraite à cotisations déterminées et les cotisations annuelles de la Commission sont passés en charge. Conformément à la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, tout déficit relevé dans la caisse de retraite doit être prélevé sur le Trésor de la province de l'Ontario ; par conséquent, aucune tentative n'a été faite pour calculer une éventuelle somme à verser au titre du passif non capitalisé (le cas échéant) de ces régimes de pension.

i) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Commission a choisi de comptabiliser tous ses placements à la juste valeur.

Les placements à court terme sont mesurés à la juste valeur sans modification, et ce, même si des coûts de transaction s'appliquent au moment de la vente ou de l'aliénation. Toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Commission détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, elle ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, la Commission comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la charge de dépréciation initiale.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

3. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement accumulé	2019 Valeur comptable nette	2018 Valeur comptable nette
Immeubles et autres structures	20 275 \$	4 484 \$	15 791 \$	16 090 \$
Améliorations foncières	13 200	3 824	9 376	9 706
Expositions	7 139	4 978	2 161	2 888
Machinerie, matériel et outils	4 501	2 985	1 516	1 791
Véhicules	5 029	3 426	1 603	1 531
Systèmes informatiques et licences	3 249	2 601	648	711
Mobilier et équipement de bureau	1 839	1 564	275	315
Structures	11 897	4 880	7 017	7 796
Immobilisations en cours	274	—	274	—
	67 403 \$	28 742 \$	38 661 \$	40 828 \$

Au 31 mars 2018, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations se chiffraient respectivement à 65 144 \$ et 24 316 \$.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

4. Apports reportés

	2019	2018
Droits d'entrée prépayés et camping	1 867 \$	1 490 \$
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport - financement pour remise à neuf :		
Solde au début de l'exercice	—	795
Cotisations	4 249	4 922
Charges	(4 249)	(5 687)
Solde à la fin de l'exercice	—	—
Visites du pénitencier de Kingston - marketing de destinations (note 12)	409	460
	2 276 \$	1 950 \$

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

5. Apports reportés – immobilisations corporelles

	2019	2018
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport - financement pour remise à neuf :		
Solde au début de l'exercice	15 476 \$	14 263 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	4 248	5 031
Amortissement	(4 392)	(3 818)
Solde à la fin de l'exercice	15 332	15 476
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport - financement pour revitalisation :		
Solde au début de l'exercice	16 052	17 398
Amortissement	(1 288)	(1 346)
Solde à la fin de l'exercice	14 764	16 052
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport - financement pour stimulation de l'infrastructure :		
Solde au début de l'exercice	3 293	3 471
Amortissement	(178)	(178)
Solde à la fin de l'exercice	3 115	3 293
Fêtons l'Ontario :		
Solde au début de l'exercice	40	–
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	44
Amortissement	(9)	(4)
Solde à la fin de l'exercice	31	40
Programme d'infrastructure pour les cyclistes :		
Solde au début de l'exercice	96	–
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	106
Amortissement	(20)	(10)
Solde à la fin de l'exercice	76	96
	33 318 \$	34 957 \$

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

6. Payable à la province

Le 6 février 2013, la Commission a reçu un financement ponctuel à l'appui d'un programme de vente de terrains mené conjointement avec la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier. Il s'agit d'un financement sans intérêt et les fonds ont été versés à la condition que la somme soit remboursée une fois la(les) vente(s) terminée(s). Aucun frais n'a été engagé durant l'exercice (néant \$ en 2018) au titre de ce programme. Les coûts engagés durant l'exercice 2014 s'élevaient à 41 \$ et ont été capitalisés dans les coûts des terrains reportés, lesquels seront comptabilisés dans les activités associées aux recettes de vente connexes.

7. Indemnités de départ et avantages sociaux futurs

	2019	2018
Accumulation des indemnités de départ	592 \$	638 \$
Accumulation des prestations de la CSPAAT	389	464
	981 \$	1 102 \$

8. Actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne

Une partie de l'actif net a été grevée d'une affectation d'origine interne par le Conseil des commissaires, afin de financer les dépenses en immobilisations à venir. Pour l'exercice en cours, le Conseil des commissaires a approuvé une insuffisance des produits sur les charges de 1 022 \$ au titre de cette partie de l'actif grevée d'une affectation d'origine interne.

Le Conseil des commissaires a approuvé le transfert d'une somme de 1 028 \$ de l'état des résultats de 2019 au Fonds de réserve grevé à l'interne de la Commission, afin d'investir dans des programmes et des projets qui contribueront le mieux possible à assurer la viabilité financière et la continuité des activités de la Commission dans l'avenir.

9. Recettes brutes tirées des activités de vente au détail

Les recettes brutes tirées des activités de vente au détail comprennent ce qui suit :

	2019	2018
Activités de vente au détail	1 806 \$	1 844 \$
Coût des biens vendus	(1 111)	(943)
Recettes brutes tirées des activités de vente au détail	695 \$	901 \$

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

10. Opérations avec la province

Dans le cours normal des activités, les coûts des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite des employés ont été payés par le Secrétariat du Conseil de gestion de l'Ontario et ne sont pas inclus dans l'état des résultats de la Commission. Les autres opérations conclues avec la province de l'Ontario sont présentées ci-dessous et sont mesurées à leur valeur d'échange, tel qu'établi et accepté par les parties.

Le poste Créditeurs et charges à payer comprend une somme de 279 \$ (231 \$ en 2018) à verser au ministère des Finances en lien avec des charges salariales et 862 \$ (néant \$ en 2018) versé au ministère des Finances en lien avec les fonds d'immobilisations non utilisés.

Au cours de l'exercice, la Commission a versé au ministère des Finances la somme totale de 14 350 \$ (13 627 \$ en 2018) en charges salariales brutes.

Le poste Charges d'exploitation – Services comprend une somme de 82 \$ (364 \$ en 2018) versée au ministère des Finances pour le paiement de divers services (publicité, impression de talons de paye, débits compensatoires pour services téléphoniques, services juridiques, évaluations environnementales et licences) et une somme de 12 \$ (12 \$ en 2018) versée à la Police provinciale de l'Ontario pour des services de sécurité.

Au cours de l'exercice, la Commission a versé au ministère des Transports la somme de 207 \$ (206 \$ en 2018) pour l'entretien de la promenade des Mille-Îles, laquelle est incluse dans le poste Charges d'exploitation – Fournitures et matériel, et la somme de 42 \$ (42 \$ en 2018) au ministère des Finances pour des produits d'assurance responsabilité civile et des licences provinciales.

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu en financement la somme de 13 246 \$ (12 839 \$ en 2018) du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, laquelle est incluse dans le poste Financement provincial.

Au cours de l'exercice, la Commission a versé au ministère des Richesses naturelles la somme de néant \$ (10 \$ en 2018) pour l'achat de fournitures dans le cadre du programme Apprenez à pêcher, laquelle est incluse dans le poste Fournitures et matériel.

11. Régime de pension

Les cotisations de la Commission au RPRFP et à la Caisse de retraite du SEFPO pour l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevaient à 625 \$ (569 \$ en 2018) et sont incluses dans le poste Traitements, salaires et avantages sociaux dans l'état des résultats de la Commission.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

12. Prestation du programme

Conformément à un accord d'exploitation conclu avec le conseil municipal de la ville de Kingston et portant sur l'acquisition de services contractuels en lien avec le programme saisonnier des visites du pénitencier de Kingston en 2018, la Commission a comptabilisé dans les présents états financiers de 2019 des recettes de droits d'entrée dans le cadre du programme s'élevant à 2 904 \$ (4 285 \$ en 2018) ainsi que des coûts de programme directs et imputés de 1 434 \$ (1 843 \$ en 2018), donnant lieu à des recettes nettes de 1 470 \$ (2 442 \$ en 2018) (précisons que c'est la Commission qui assume les risques et qui profite des avantages liés aux activités du programme). De ces recettes nettes, la Commission a inscrit une somme de 735 \$ (1 221 \$ en 2018) payée ou payable à Centraide Kingston, Frontenac, Lennox et Addington, ce qui représente la moitié des résultats nets d'exploitation du programme, conformément à l'accord conclu. L'autre moitié de la somme 735 \$ est inscrite à titre de contribution en marketing et devra être approuvée par la Commission et Tourisme Kingston. Au cours de l'exercice, des coûts de 326 \$ en marketing de destinations ont été approuvés et engagés de pair avec les 409 \$ restants inclus dans les contributions reportées à l'état de la situation financière, jusqu'à ce que les parties s'entendent et dépensent leur partie des fonds excédentaires.

13. Rémunération des membres

La rémunération totale des membres de la Commission était de 6 \$ (7 \$ en 2018).

14. Engagements

- a) La Commission s'est engagée, en vertu de contrats de location à long terme échéant à diverses dates entre octobre 2019 et juillet 2022, à verser certaines sommes. En vertu des conditions de ces contrats, elle devra verser les paiements minimums annuels suivants pour les deux prochaines années :

2020	13 \$
2021	5
	18 \$

- b) La Commission a conclu un contrat d'entretien à long terme avec le ministère de Transports en 1983. Un paiement annuel de 150 \$, rajusté en fonction de l'inflation, est effectué pour l'entretien de la promenade des Mille-Îles, et ce, jusqu'à ce que la Commission soumette par écrit un avis de cessation. Le cas échéant, l'avis devra être émis au moins huit mois avant la date de cessation du service. L'engagement pour l'exercice à venir s'élève à 210 \$.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

15. Gestion des risques

a) Risque de crédit

La Commission s'expose à un risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Commission a déterminé que les actifs financiers qui l'exposent le plus au risque de crédit sont les débiteurs, étant donné que le manquement de l'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour la Commission.

Le risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie est jugé négligeable, car la contrepartie concernée est une banque réputée avec une cote de crédit externe de « placement de bonne qualité ».

Les soldes des comptes débiteurs sont gérés et analysés de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Commission au risque de créances douteuses est minime. Au 31 mars 2019, le solde de la provision pour créances douteuses était de 85 000 \$ (néant \$ en 2018).

La direction de la Commission considère que les actifs financiers susmentionnés qui ne sont pas en souffrance ou considérés douteux sont de bonne qualité sur le plan du crédit.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Commission représente le risque que la Commission éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Par conséquent, la Commission s'expose à un risque de liquidité sur l'ensemble des passifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière.

La Commission gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Elle prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2018.

16. Adoption de nouvelles conventions comptables

Le 1^{er} avril 2018, la Commission a adopté la norme comptable canadienne pour le secteur public suivante : PS 3430 Opérations de restructuration. L'adoption de cette norme n'a pas entraîné de changement de méthode comptable pour la Commission et n'a pas entraîné d'ajustement des états financiers au 1^{er} avril 2018.

17. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.